Cinquante troisième année. - N° 52 A Jeudi 14 mars 2019

BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Premier ministre
Direction de l'information légale et administrative

Standard..... 01-40-58-75-00
Annonces..... 01-40-58-77-56
Accueil commercial 01-40-15-70-10
Télécopie..... 01-40-58-79-14

BODACC « A »

Annonce n° 526

54 – MEURTHE-ET-MOSELLE

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE NANCY

Ventes et cessions

755 800 984 RCS Nancy.
LORELEC.
Forme : Société par actions simplifiée.
Capital : 1000000 EUR.
Adresse : 48, avenue Charles de Gaulle, 54425 Pulnoy.
Oppositions : Art.L.236-14 du code de commerce.
Commentaires : Avis de projet de fusion Avis de projet de fusion par voie d'absorption de la société MPR FINANCES par la société LORELEC Aux termes d'un acte sous seing privé en date à PULNOY (54), du 11/03/2019, les sociétés : LORELEC, société par actions simplifiée au capital de 1.000.000€, dont le siège social est sis à PULNOY (54425), 48 Avenue Charles de Gaulle, immatriculée au RCS de NANCY sous le n°755 800 984, et MPR FINANCES, société civile au capital de 708.540€, dont le siège social est sis à PULNOY (54425), 48 Avenue du Général de Gaulle, immatriculée au RCS de NANCY sous le n°509 338 257, ont établi le projet de leur fusion par voie d'absorption de la société MPR FINANCES par la société LORELEC. Sur la base de ses comptes arrêtés au 31/12/2018, l'actif et le passif de la société MPR FINANCES dont la transmission est prévue à la société LORELEC, s'élèvent respectivement à 1.340.420,24 € pour son actif et à 57.044,71 € pour son passif, faisant ressortir un actif net de 1.283.375,53€. L'opération prendrait effet au 01/01/2019, date d'effet rétroactif fixée par les parties, les opérations de la société MPR FINANCES depuis cette date devant être considérées comme accomplies par la société LORELEC. La rémunération de l'apport consistera en l'attribution aux associés de 2.700 actions nouvelles d'une valeur de 889,40 € unitaire dont 328,52 € de valeur nominale, lesquelles actions seront créées dans le cadre d'une augmentation de son capital social par la société LORELEC d'un montant de 886.990,80 €. Compte tenu des valeurs d'apport et de l'augmentation de capital, la prime de fusion s'élèverait à 396.384,73 €. Il est précisé que la société MPR FINANCES est propriétaire de 2.586 actions de la société LORELEC. En conséquence, le capital de cette dernière sera réduit d'un montant 849.540,08€ par annulation de 2.586 actions de 328,52€ et ramené à 1.037.450,72 €, en raison de l'annulation des titres de la société LORELEC apportés par la société MPR FINANCES. La différence entre la valeur nette comptable des 2.586 actions annulées et leur valeur nominale, sera imputée sur la prime de fusion. Les créanciers des sociétés MPR FINANCES et LORELEC dont la créance est antérieure au présent avis, pourront faire opposition à la fusion dans les conditions et délais prévus par les articles L. 236-14, L. 236-21 et R. 236-8 du Code de commerce. Le projet de fusion du 11/

03/2019 a fait l'objet pour les sociétés MPR FINANCES et LORELEC d'un dépôt le 12/03/2019 au greffe du Tribunal de Commerce de NANCY. Le Président et le gérant des sociétés LORELEC et MPR FINANCES..

